

Compte-rendu du comité de suivi métropolitain n°2 du réseau de chaleur Toulouse Energies Renouvelables

Date du comité de suivi métropolitain:

- Mercredi 25 juin 2024, 17h - Salle 804A Marengo Boulevard

Le support de présentation est annexé au compte-rendu.

Objet : Le comité de suivi métropolitain a été créé par le Conseil de Métropole du 06 avril 2023 (délibération n°23-0329). Le rôle du comité est de partager les informations liées au réseau de chaleur et de froid urbain et de suivre le bon fonctionnement de l'installation, les pratiques d'achat de bois et la performance énergétique et environnementale.

Déroulement du comité de suivi :

La présentation a été commentée par Toulouse Métropole et le Délégué.

Les représentants du collège des personnalités qualifiées se sont exprimés sur le projet (ADEME, COFOR, Atmo Occitanie).

Plusieurs sessions de questions ont eu lieu. Les questions sont reprises dans le présent compte-rendu.

Intérêt de la Biomasse

Question : Les installations de production biomasse sont prévues en appoint de la géothermie. Il est connu que les arrêts – départs de chaufferie participe grandement aux émissions et rejets atmosphériques. Cette énergie est-elle donc pertinente en appoint ?

Réponse (ENGIE) : Cette ressource sera mise en route seulement lorsque la puissance requise sera supérieure ou égale au minimum technique de la chaudière. Les constructeurs garantissent que les valeurs limite d'émissions sont atteintes entre le minimum technique et le fonctionnement nominal. Lorsque ce minimum technique n'est pas atteint c'est un appoint gaz qui est effectué.

Question : La part de la biomasse ne représente que 18 % de la chaleur produite. Est-ce que cela justifie un tel investissement ? Est-ce une opportunité pour obtenir des subventions?

Réponse (ENGIE) : La biomasse peut bien varier en termes de puissance (entre 15 et 100%), donc c'est une source d'énergie intéressante. Le couplage biomasse-gaz est très classique dans les RCU car il permet un

bon pilotage de la chaleur. Ce montage n'est pas fait pour obtenir des subventions, la biomasse est une ENR pilotable intéressante dans le mix.

Les 18% sont la quantité d'énergie produite par la chaufferie biomasse lissée sur l'année. Sur certains jours très froids on est à plus de 80% de couverture.

Qualité et approvisionnement de la Biomasse

Question : Comment peut-on s'assurer de la qualité du bois et de son humidité ? Quelle est sa provenance ?

Réponse (ENGIE) : Chaque livraison fait l'objet d'une mesure d'humidité par échantillonnage et présente des informations sur sa source et sa qualité. L'ADEME impose une provenance de moins de 100 km. Il n'y aura donc aucun bois venant de plus loin.

Question : Il y a 50 % de plaquette forestière et 50 % de broyat de palette. Est-ce qu'il y a dans le broyat le risque de retrouver des produits de traitement (colle, peinture...) et donc des polluants atmosphériques ?

Réponse (ENGIE + COFOR) : Ce n'est pas possible, les déchets de bois sont triés en 3 classes A,B et C. Le bois de classe A est vierge, non traité chimiquement et ne comprend pas de vernis, de colle ou de peinture. La classe B est faiblement traitée avec des produits non dangereux et la classe C avec des traitements chimiques dangereux.

Seuls les déchets de bois de classe A seront brûlés dans cette chaudière, les fournisseurs agréés s'en porteront garants.

Suivi des polluants

Engie assure que les polluants réglementaires seront suivis en continu. Ce n'est pas obligatoire mais c'est un choix fait pour une plus grande transparence. Ces polluants sont les PM2,5 PM10 et les NOx.

ATMO Occitanie a présenté les modalités de suivi des polluants qui seront appliqués vis à vis de son conventionnement avec Toulouse métropole.

Entre autres substances, les particules ultra fines (PUF) seront recherchées dans l'environnement proche des centrales d'énergie. Ce sera fait avant leur création puis après leur mise en service. Suivant la granulométrie des "PUF", leur provenance pourra être déterminée.

Les substances évaluées seront :

- les particules ultrafines
- les PM10, PM2,5 et PM1
- le dioxyde d'azote

- les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les particules
- le carbone suie
- dioxines et furanes
- benzène.

Question : Que fait-on du carbone (cendres) bloqué dans les filtres ?

Réponse (ENGIE) : Ces cendres fines sont stockées puis acheminées dans des centres spécialisés dans la gestion de ces déchets

.

Géothermie

Précision suivi sismique : 5 capteurs sismiques en subsurface (profondeur 100 m) seront installés à l'automne 2025. Ces capteurs enregistreront tous les mouvements sismiques naturels 6 mois avant le forage et les mouvements sismiques induits pendant le forage.

Question : Qu'est-ce que la mise en concurrence du périmètre géothermique ?

Réponse (ENGIE) : C'est un processus légal, une mise en concurrence est ouverte pour une durée de 30 jours dès qu'un projet de recherche de gîte géothermique est déposé.

Divers

Question : le comité devait avoir lieu 2 fois par an. Pourquoi cela n'a-t-il pas été le cas ?

Réponse (Pierre Trautmann) : Le projet a pris du retard à cause des autorisations environnementales. Il n'y avait donc tout simplement pas d'informations à transmettre lors d'un comité.

Question : Pourquoi le BRGM n'est-il pas présent ?

Réponse (Toulouse Métropole) : Le BRGM a été invité mais a du décliné l'invitation du fait de la date. Cette instance fait bien évidemment partie des membres de ce comité et sera présente lors des prochains.

Question : Pourquoi le périmètre de la DSP est-il beaucoup plus grand que le réseau identifié ? Quel impact son extension pourrait avoir sur le tarif ?

Réponse (Toulouse Métropole) : Le périmètre de la DSP a été décidé lors de la procédure de mise en concurrence. Engie peut effectivement par voie d'avenant au contrat développer le réseau sur l'ensemble de ce périmètre. Toulouse métropole s'assurera que le développement du réseau n'impacte pas le tarif des abonnés.

Question : Où en est la commercialisation de ce réseau?

Réponse (Engie) : Elle est en bonne voie. Hors périmètre de la ZAC Matabiau il y a environ 75% de la puissance du réseau qui a ou va signer une police d'abonnement. Et cela à 2 ans de la mise en service.

Des questions peuvent être posées sur ce comité de suivi à l'adresse mail:

reseaux.dechaleur@toulouse-metropole.fr